

COMMUNE D'HAUTOT-SUR-SEINE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 22 MARS 2023

Présents : Jean-Louis ROUSSEL, Alain LANGLOIS, Marc DEGRAVE, Christiane SOUDE, Catherine CARON-LANGLOIS, Christophe CERQUEIRA, Corinne FOURNIER. Roger JEAN.

Roger TOUZE arrive à 18h45.

Absente : Rosine CAQUELARD

Secrétaire de séance : Alain LANGLOIS

La séance est ouverte à 18h30.

1) Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 8 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité des présents

2) Vote du compte administratif.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote et c'est le doyen de l'assemblée, Roger Jean, qui demande l'accord et le vote de ce compte.

Adopté à l'unanimité des présents

3) Vote du compte de gestion.

Monsieur le Maire reprend la présidence du Conseil et explique l'objet des deux comptes qui sont soumis à l'avis de la Trésorerie.

Adopté à l'unanimité des présents.

4) Vote du budget primitif 2023.

Après une réunion préalable de la commission des finances élargie à tout le Conseil, les commentaires et les explications ont été fournies par Monsieur le Maire et par l'adjoint délégué aux finances. Après quelques ajustements des chiffres, le budget primitif 2023 est proposé au vote des conseillers.

Adopté à l'unanimité des présents.

5) Vote des taux communaux.

Devant le conjoncture actuelle et l'inflation, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux de la commune qui restent les mêmes depuis plusieurs années.

Adopté à l'unanimité des présents.

6) Délégation de signature.

Pour permettre à Monsieur le Maire d'entériner la participation de la commune à la mutuelle des fonctionnaires pour les employés communaux, une délégation de signature est demandée.

Adopté à l'unanimité des présents.

7) Subventions aux associations.

Un tableau récapitulatif des subventions aux associations est présenté aux membres du Conseil. Plusieurs associations ou clubs bénéficient d'aides identiques à celles de l'an passé. Le tennis club de Val de la Haye n'a pas souhaité faire une demande cette année. L'association Initiatives Jeunes de Sahurs va cesser ses activités en juin prochain. Une demande nouvelle de la chorale « Vox Sequanae » de Val de la Haye est acceptée car plusieurs Hautotais sont membres de cette chorale. Certaines subventions sont régies par une convention comme « Voix sur Seine », « le Quotidien » ou « Le parc naturel régional des Boucles de la Seine » le montant de la subvention est fonction du nombre d'habitant dans la commune.

Adopté à l'unanimité des présents.

Départ de Marc DEGRAVE, à 19h15, pour des raisons familiales.

8) Questions diverses.

- a) Le Maire signale qu'une aide exceptionnelle de 3 000 euros sera versée par le Parc Naturel des Boucles de la Seine pour inciter au développement de la biodiversité sur la commune.
- b) Le Maire explique qu'il a accepté de renouveler l'adhésion au Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) qui offre aux habitants de la commune une aide et des conseils pour tous les projets d'urbanisme.
- c) Catherine Caron Langlois, qui a pris la responsabilité de l'Armada, explique les animations prévues et remercie la ville de Maromme pour le prêt de matériel logistique. Les bénévoles sont les bienvenus pour aider à l'animation de la Grande Parade du 18 juin.
- d) Pour faire face aux dépenses en électricité, le Maire a demandé à deux conseillers compétents en électricité de s'assurer du bon fonctionnement des équipements électriques. Ils vont contrôler les systèmes de régulation du chauffage et proposer des solutions efficaces.
- e) Le Maire tient à remercier, au nom du Conseil Municipal, le département de la Seine Maritime pour son aide financière dans la rénovation et la végétalisation de la cour de l'école.
- f) Un contrôle complet de l'état sanitaire du hêtre pourpre de la cour de l'école va être effectué durant les congés d'avril par une entreprise agréée.
- g) Deux récupérateurs d'eau seront prochainement mis en place à proximité de l'école et des bâtiments communaux.
- h) Corinne Fournier en charge du dossier du Règlement Local Publicité Intercommunale pour la commune explique que nous sommes protégés à la fois par le règlement métropolitain mais surtout par celui du parc naturel régional des boucles de la Seine.
- i) Après plusieurs plaintes des riverains de la rue du Rouage en raison de la vitesse excessive des usagers, le Maire et Alain Langlois adjoint en charge des travaux, ont fait le point avec les services de la voirie de la Métropole. Une concertation a été mise en place avec le voisinage immédiat. Un ralentisseur de type « coussin berlinois » va être installé près du carrefour entre la rue du Rouage et la rue du Buisson.
- j) Pour améliorer la visibilité dans la rue de l'ancien vignoble à la hauteur de la rue du Buisson, un lampadaire supplémentaire va être installé.
- k) Catherine Caron Langlois rappelle qu'une fresque va être réalisée par les membres du club des peintres sur l'estrade de la salle Maurice Brunel.
- l) Catherine Caron Langlois et Corinne Fournier rappelle que le prochain numéro du P'tit Journal d'Hautot doit paraître vers le 15 avril. Elles invitent les habitants qui le souhaitent à apporter leurs articles ou photos.
- m) La Préfecture, le département de la Seine-Maritime et la Métropole se sont engagés dans une réflexion sérieuse sur les risques d'inondations liées aux crues de la Seine en raison du réchauffement climatique. De très nombreuses réunions de travail sont prévues. Des décisions importantes concernant les zones impactées sont prévues pour 2026.

- n) Le festival artistique « Pavillon(s) » aura lieu cet été sur les communes de la boucle, Catherine Caron Langlois rappelle qu'il commence par des animations à l'école la première semaine de juillet.
- o) Le Maire explique au Conseil que, dans le cadre de la candidature de la Métropole comme Capitale Européenne de la Culture pour 2028, il a été décidé de repérer des lieux qui pourraient être d'intérêt métropolitain. Le château d'Hautot sur Seine est sur cette liste. Nous attendons confirmation de ce choix.
- p) Concernant le château plusieurs décisions ont été prises : d'une part les travaux de consolidation de la cheminée vont commencer début avril, d'autre part l'aménagement d'un grand placard pour le rangement du mobilier va permettre de diminuer la surface locative et les coûts fixes liés aux contraintes de sécurité, enfin le terrain situé en contre-bas du château fait l'objet d'une réflexion avec une convention d'occupation pour y mettre des chevaux.
- q) Le contrat de location du restaurant « chez tonton » n'a pas été renouvelé, il s'est terminé fin février. Nous sommes dans la dernière phase des pourparlers transactionnels.
- r) Une lettre anonyme a été adressé à la direction de la Métropole. Elle met en cause la gestion de la commune depuis 10 ans et le travail réalisé par personnel communal. Le Conseil municipal renouvelle sa confiance aux agents.

La séance est levée à 20h15.

Le secrétaire de séance

Alain Langlois



Le Maire

Jean-Louis Roussel


